Image not found or type unknown

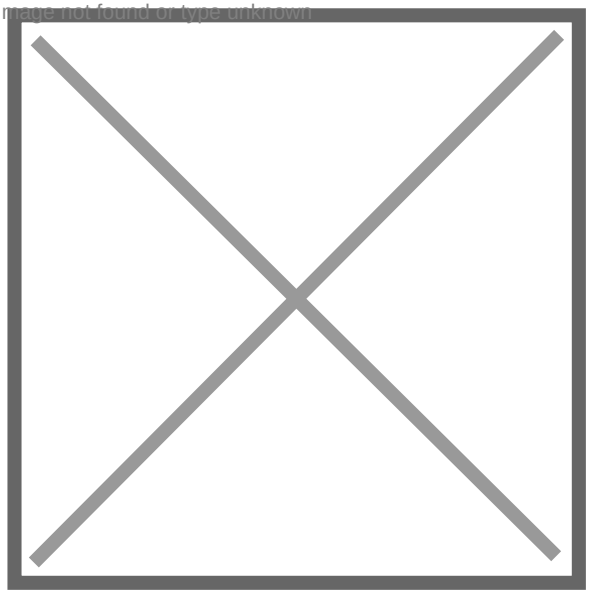

Gravure de Nom sur une plaque dans un cimetière

Par **MICHELVILLEURBANNE**, le **23/10/2016** à **14:32**

Bonjour Madame, Monsieur,
Maman décédée a été incinérée. Ses cendres ont été dispersées dans le Jardin du souvenir de la ville dans laquelle elle vivait depuis sa retraite. Je vais déménager dans une autre ville dans laquelle nous possédons un caveau. Ma question : Est ce que légalement je peux faire graver sur la plaque qui existe sur ce caveau les
Prénom, nom et date de décès de maman alors que ses cendres seront toujours ailleurs ?
Avec mes remerciements, je vous prie, Madame, Monsieur d'agréer me salutations distinguées.

Michel

Par **BrunoDeprais**, le **23/10/2016** à **15:05**

Bonjour

Le mieux est de voir avec la mairie de l'endroit où se situe le caveau.

Par **Lag0**, le **24/10/2016** à **07:01**

Bonjour,
Oui, c'est tout à fait possible.
Certains administrateurs de cimetière imposent cependant que le gravage comporte la mention "en mémoire de" ou "IM" de façon à savoir que le corps n'est pas inhumé dans le caveau.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés